

Informations professionnelles

**Précarité statutaire et financière**

# Les médecins diplômés hors UE redoutent le statu quo après la crise



Le combat des PADHUE pour un statut pérenne est loin d'être achevé SEBASTIEN TOUBON

**Enfermés de longue date dans des statuts précaires, les praticiens à diplôme étranger pourraient-ils tirer profit de la crise sanitaire ? Rien n'est moins sûr.**

Pleinement engagés dans la lutte contre la pandémie, notamment dans les services de réanimation et aux urgences, plusieurs milliers de praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) ont contribué à maintenir le service public hospitalier au plus fort de la tempête. Alors que la crise a remis en lumière leur statut précaire, et qu'ils ont reçu le soutien de nombreux confrères, beaucoup redoutent désormais que leur situation fragile reste inchangée, bien loin de l'intégration pleine et entière espérée... « En fait, la crise sanitaire n'a rien changé du tout, analyse le Dr Slim Bramli, président de la Fédération des praticiens de santé (FPS). Au

contraire, certains PADHUE en formation se retrouvent confrontés à des problèmes d'expiration de leur carte de séjour, qu'ils ne peuvent pas renouveler... Globalement, ils n'ont rien gagné, à part des propositions humiliantes ». Référence à une instruction du ministère de la Santé autorisant les PADHUE qui ne sont pas actuellement en exercice en France et n'ayant pas encore passé la procédure d'autorisation d'exercice (PAE) à occuper des fonctions « non médicales » (accueil, orientation, aide-soignant) pendant la période de crise, sous certaines conditions. Des collaborateurs occasionnels du service public qui restent plongés dans l'incertitude.

## **Attestations de services**

« Ce texte est scandaleux et montre bien l'ignorance de la situation de la part de la tutelle et son incapacité à la résoudre », juge le Pr Amine Benyamina, chef de service de psychiatrie et addictologie à l'hôpital Paul-Brousse (AP-HP), à l'initiative d'une pétition réclamant l'intégration « pleine et entière » des 5 000 PADHUE (égalité de statut, de déroulement de carrière et de rémunération, avec une reconnaissance immédiate fondée sur les attestations de services effectués pendant la crise). « Ils permettent de maintenir à flot de nombreux hôpitaux et le premier médecin décédé du Covid était à diplôme étranger (le Dr JeanJacques Razafindranazy, urgentiste au CH de Compiègne, NDLR) », rappelle le Pr Benyamina. Fin avril, une proposition de résolution a été déposée à l'Assemblée nationale par le député Vincent Ledoux (Nord, UDI, Agir et indépendants) visant à une reconnaissance nationale des praticiens médicaux à diplôme étranger engagés dans la lutte contre le Covid-19. « Il serait totalement injuste qu'une fois la crise surmontée, ces praticiens qui sont montés et se sont exposés en première ligne, pour un salaire et une reconnaissance professionnelle moindres que leurs collègues, ne soient pas légitimement reconnus et retournent à la précarité de leur situation actuelle », peut-on lire. Objectif, là encore : mettre fin aux inégalités de statut, de carrière, de conditions de travail et de rémunération entre les PADHUE et l'ensemble des personnels de santé.

Bouffée d'oxygène, l'activité de certains PADHUE et le dépôt de dossier dans le cadre de la PAE ont été prolongés par ordonnance, au plus tard trois mois après la date de fin de l'urgence sanitaire. «

Mais les critères d'inclusion restent les mêmes, constate le Dr Slim Bramli. Et cette année, il y aura encore 5 000 à 6 000 candidats, pour 900 postes environ ».

M. F.